

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 7 juillet 2026

Le sept juillet deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le trois juillet deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	14
votants :	15
absents :	01

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés : Mme FRELAUT

Absents qui ont donné pouvoir : Mme FRELAUT pouvoir à M HAMEL

Secrétaire de séance : M CHAUVIN Eric

N°2026071 - Objet : DELEGUES CNAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Conformément aux statuts du CNAS, il appartient au Conseil municipal de désigner :

- un délégué représentant les élus ;
- un délégué représentant les agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **désigne** en qualité de délégué représentant les élus auprès du CNAS :

Mme BARBEDETTE Christelle

- **désigne** en qualité de délégué représentant les agents auprès du CNAS :

Mme SELOSSE Déborah

- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier ces désignations au CNAS.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
CHAUVIN Eric**

**Fait et délibéré le 7 juillet 2026
Pour extrait conforme,
Claude HAMEL, Maire**



Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20260707-DCM2026071-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026